

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 07 janvier 2021

Date de convocation : 18 décembre 2020

Date d'affichage : 18 décembre 2020

Le vingt novembre deux mille vingt et un, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Laurent RICARD, Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaient présents :

Frédérique ALBERT, Emilie GAUTIER, Wladimira GRONCHI, Michel HENRION, Stève LECHEVALIER, Elodie MARTIN, Patrick MARY, Laurent RICARD, Incarnation SCHMID-LOSSBERG, William VALAT

Absent excusé : Alain SOUSSEN a donné procuration à Laurent RICARD,

Emilie GAUTIER a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le Maire donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbaux du conseil municipal du 20 novembre 2020
- 2 Emplacement columbarium / jardin du souvenir
- 3 Ouverture des crédits d'investissement 2021
- 4 Débat projet place du village
- 5 Assainissement collectif : dossier demandes subventions (Etat, Département, Agence de l'Eau)
- 6 Décisions du Maire - divers devis
- 7 Questions diverses

1- Procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020 a été adopté à l'unanimité

2- Ouverture des crédits d'investissement 2021

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le budget primitif de l'exercice 2021 sera adopté au mois de mars 2021.

Afin de permettre aux services de fonctionner, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits de la section de fonctionnement de l'année précédente.

En matière d'investissement, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente (dépenses totales déduction faite de celles imputées au chapitre 16 concernant le remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été autorisé par l'organisme délibérant.

Après en avoir délibéré, les membres du **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

AUTORISENT Monsieur le Maire, pour l'exercice 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

3- Extension du réseau d'eaux usées RD 120 : demande de subvention

Monsieur le Maire expose que le projet d'extension du réseau d'eaux usées RD 120 inscrit dans le cadre du schéma directeur dont le coût prévisionnel s'élève à 259 542,80 € HT est susceptible de bénéficier de subventions.

Coût total prévisionnel HT		259 542,80 €
Subventions		207 634,24 €
Autofinancement communal		51 908,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** d'arrêter le projet d'extension du réseau d'eaux usées RD 120.
- **DECIDE** de solliciter une subvention du département de l'Hérault la plus élevée possible.
- **DECIDE** de solliciter une subvention de l'Etat la plus élevée possible.
- **DECIDE** de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau la plus élevée possible.

4- Décisions du Maire - divers devis

Néant

5- Questions diverses

- Proposition d'Osus pour déco Monument aux Morts : refusé à l'unanimité
- Bergerie : proposition d'achat mais chemin communal traversant : refusé à l'unanimité
- Machine à pain : accordé, mail de réponse. En attente
- Index : contrat de maintenance pour le site internet, forfait annule de 500 €, à voir au niveau du budget

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur le Maire, Laurent RICARD

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal